

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 mai 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Isabelle Lewis, directrice des communications

CE-2017-576-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-577-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-578-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 MAI 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 mai 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-579-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif du 25 avril 2017 ;
 - de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 2 mai 2017.
-

CE-2017-580-DEC OFFRE DE SERVICES / FABRICATION ET INSTALLATION / PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

ATTENDU QUE des élèves de première secondaire du programme de robotique de l'école secondaire des Trois-Saisons sont venus à la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif du 14 mars 2017 afin de présenter un projet environnemental en lien avec un concours « First Lego League »;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif de trouver une façon d'améliorer les conditions de vie des animaux présents dans le parc de la Coulée et de recréer les conditions qui attireront les espèces indigènes afin d'améliorer la biodiversité du boisé;

ATTENDU QUE le moyen retenu pour mettre en œuvre le projet est la réalisation de panneaux d'interprétation et que les panneaux ont été travaillés par un graphiste et sont très intéressants;

ATTENDU QUE ces panneaux aideront à la mise en valeur et à la protection du parc de la Coulée;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé à la Commission scolaire des Affluents une contribution financière minimale de 20 %;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2017-04-25/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant l'installation de panneaux d'interprétation au parc de la Coulée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif accepte le projet d'installation de panneaux d'interprétation au parc de la Coulée et accepte l'offre de services du Groupe BLH, entreprise locale spécialisée dans la fabrication d'enseignes de tous genres, pour la fabrication et l'installation de trois (3) panneaux d'interprétation au parc de la Coulée, le tout pour un montant n'excédant pas 3 715,01\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0174 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-581-DEC VENTE DE VÉHICULES USAGÉS / MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2010-490-DEC, adoptée le 12 mai 2010, mandatant la commission de la gestion, de l'entretien du territoire et du patrimoine pour faire une analyse adéquate de la problématique liée à la vente de véhicules usagés sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le rapport d'étude sur la « Gestion réglementaire des usages automobiles » déposé par AECOM en janvier 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de circonscrire les zones où la vente de véhicules est autorisée et d'augmenter les normes d'implantation minimales des bâtiments afin d'améliorer la performance économique et environnementale de ces usages commerciaux;

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA numéro 1005 permet d'encadrer convenablement l'implantation et l'intégration architecturale des projets commerciaux dans les zones visées;

ATTENDU le dépôt par la Direction de l'urbanisme durable de l'avant-projet de règlement 1001-274 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés dans les zones numéro 9066-07, 9066-71, 9165-53, 9165-17, 9564-20, 9564-32, 9564-43 et de déterminer les normes applicables ;

ATTENDU la recommandation numéro CGET-2017-05-02/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant le projet de règlement numéro 1001-274 concernant la vente de véhicules usagés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'urbanisme durable, pour préparer le projet de règlement numéro 1001-274 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés dans les zones 9066-07, 9066-71, 9165-53, 9165-17, 9564-20, 9564-32, 9564-43 et de déterminer les normes applicables.

**CE-2017-582-DEC RANG SAINT-FRANÇOIS / PHASE II /
REQUALIFICATION**

ATTENDU l'adoption du règlement de zonage numéro 1001-229, le 9 novembre 2015, afin de créer de nouvelles zones résidentielles sur le rang Saint-François et du règlement de PIIA 1005-034 afin d'encadrer la requalification du rang Saint-François, et ce, conformément à la résolution du comité exécutif datée du 25 juin 2015 numéro CE-2015-794-DEC;

ATTENDU QUE la deuxième (2^e) phase d'ajustement réglementaire du projet de requalification du rang Saint-François est programmée dans le cadre d'une prochaine révision de la réglementation conformément à la résolution du comité exécutif datée du 25 juin 2015 et portant le numéro CE-2015-794-DEC;

ATTENDU QU'une première recommandation favorisait l'établissement d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) afin d'assurer une requalification et remembrement de plusieurs propriétés pour l'établissement d'un projet cohérent, mais à long terme;

ATTENDU les préjudices observés et problématiques à court terme pour l'amélioration des bâtiments découlant de l'application des dispositions sur les droits acquis pour les immeubles construits et adjacents au rang Saint-François;

ATTENDU l'intérêt municipal d'ajuster immédiatement les règlements d'urbanisme afin d'agrandir la zone 8260-68 à même la zone 8260-684 visant les immeubles sur le rang Saint-François et d'ajouter les usages résidentiels de la zone 8260-684 l'intérieur de la zone 8260-35 à l'intersection du rang Saint-François et la montée Gagnon;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1116-DEC, adoptée le 7 septembre 2016, mandatant la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, à élaborer les avant-projets de règlement;

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1116-DEC prévoyait que l'avant-projet soit déposé à une prochaine rencontre de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire pour analyse détaillée et recommandation au comité exécutif pour adoption par le conseil suite à l'entrée en vigueur de la réglementation de concordance pour l'ensemble du territoire, incluant Urbanova;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la réglementation de concordance, en date du 7 septembre 2016, pour l'ensemble du territoire, incluant Urbanova, était prévu pour le début de l'année 2017;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la réglementation de concordance, en date du 2 mai 2017, pour l'ensemble du territoire, incluant Urbanova, est prévue pour octobre 2017;

ATTENDU QUE les zones visées ne sont pas touchées par la concordance;

ATTENDU le dépôt par la Direction de l'urbanisme durable de l'avant-projet de règlement numéro 1001-273 visant à ajuster les usages autorisés et les dispositions applicables aux zones 8260-35 et 8260-68;

ATTENDU le dépôt par la Direction de l'urbanisme durable de l'avant-projet de règlement numéro 1005-038 pour agrandir la zone d'application du PIIA qui vise la requalification du rang Saint-François;

ATTENDU la recommandation numéro CGET-2017-05-02/02 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant le projet de requalification du rang Saint-François ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'urbanisme durable, pour préparer les projets de règlements numéros 1001-273 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'habitation dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François) et 1005-038 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 1005 afin d'appliquer à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François.

Que le dernier paragraphe de la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1116-DEC soit et est abrogé pour permettre au conseil d'adopter les présents avant-projets de règlement sans attendre l'entrée en vigueur de la réglementation de concordance pour l'ensemble du territoire, incluant Urbanova.

**CE-2017-583-REC DEMANDE D'APPUI / CPTAQ / JEAN VILLENEUVE
SABLIÈRE / AJOUT D'UN CHEMIN D'ACCÈS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 185-04-2016, adoptée le 11 avril 2016, relativement au regroupement de trois (3) décisions émises par la CPTAQ sur les parties de lots 4 120 773, 4 120 774, 4 120 775, 5 178 190, 5 178 191, 3 244 452 et 3 374 365 en vue d'un réaménagement agricole avec extraction de sable;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a émis son compte rendu de la demande et d'orientation préliminaire le 19 décembre 2016;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a accepté de prolonger le délai pour une période de trois (3) mois pour que le requérant obtienne les autorisations municipales relativement à l'ajout d'un nouveau chemin d'accès pour la sablière;

ATTENDU QUE l'emplacement du nouveau chemin d'accès vers le chemin Gauthier est adjacent à un secteur résidentiel;

ATTENDU QUE le requérant a fourni une copie des trois (3) lettres d'entente avec les propriétaires riverains (5200, 5280 et 5300, chemin Gauthier) avec lesquels il s'entend pour limiter les impacts du camionnage et de la poussière par l'aménagement d'un monticule avec végétaux pour fins d'écran visuel et par le pavage des premiers 360 pieds du chemin d'accès à partir du chemin Gauthier;

ATTENDU QUE le requérant a procédé à l'acquisition de la propriété située au 5300, chemin Gauthier;

ATTENDU QUE le projet comprend un chemin d'accès vers le boulevard Laurier et l'abandon du chemin d'accès au nord sur le territoire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides vers le chemin Gauthier;

ATTENDU QUE le requérant a fait la démonstration que le flux de circulation généré serait réparti sur le chemin Gauthier à 25 % vers le nord et 70% vers le sud et 5% vers le nord sur le boulevard Laurier, ce qui aura pour effet de diminuer l'intensité de la circulation sur le chemin Gauthier pour plusieurs propriétés;

ATTENDU la signature de la lettre d'entente entre la Ville de Terrebonne et Sablière Jean Villeneuve signée en date du 5 mai 2017 prévoyant que le requérant respecte les conditions suivantes :

1. que l'aménagement d'un monticule avec végétaux denses pour créer un écran visuel soit réalisé tel que prévu au plan daté du 15 février 2017, et ce, sous réserve d'une approbation de la CPTAQ ;
2. que le pavage du chemin d'accès à partir du chemin Gauthier soit réalisé jusqu'au début du boisé soit sur plus de 400 pieds linéaires, et ce, sous réserve d'une approbation de la CPTAQ pour les limites du chemin à l'intérieur de la zone agricole;
3. que les précédentes conditions soient réalisées avant le début de l'utilisation du chemin d'accès;
4. que la durée d'utilisation du chemin d'accès soit limitée à la durée d'exploitation de la sablière selon l'autorisation de la CPTAQ qui représente cinq (5) ans;

ATTENDU la recommandation numéro CGET-2017-05-02/03 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la demande d'appui de la société Sablière Jean Villeneuve auprès de la CPTAQ pour l'ajout d'un chemin d'accès ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil d'appuyer, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, la demande d'autorisation de la société Sablière Jean Villeneuve, mandatée par Les Fermes Belvache inc. et Ferme Caribou enr., datée du 16 janvier 2017, à des fins autres que l'agriculture sur les lots 1 888 764, 1 888 753, 1 888 749 et 1 888 748 du cadastre du Québec en vue d'autoriser l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès vers le chemin Gauthier.

QUE l'appui soit conditionnel au respect des quatre (4) conditions énoncées dans la lettre d'entente entre la Ville de Terrebonne et la société Sablière Jean Villeneuve signée en date du 5 mai 2017.

Que la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-362-REC, adoptée le 5 avril 2017, soit et est abrogée.

**CE-2017-584-DEC RÉVISION / MODE D'ESTIMATION DU COÛT DES
CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS
POUR DES FIRMES D'INGÉNIEURS-CONSEILS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne utilise actuellement, pour l'estimation des coûts de contrats de services professionnels en ingénierie, le barème de l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) ;

ATTENDU QUE l'analyse des contrats octroyés au cours des années 2015 et 2016, telle que réalisée par la Direction du génie et projets spéciaux, a permis de constater un écart significatif entre les estimations selon le barème de l'AFG et le plus pas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QU'une analyse par regroupements selon la nature des contrats, permet de conclure que le barème de l'AFG ne tient plus la route pour la majorité des catégories de contrats de services professionnels des firmes d'ingénieurs-conseils ;

ATTENDU QU'un sondage auprès de plusieurs autres grandes villes permet de conclure que le barème de l'AFG n'est pas utilisé intégralement ou pas du tout ;

ATTENDU la recommandation VG-2014-2-11 à l'effet de revoir le mode d'estimation des coûts des contrats de services professionnels afin de disposer d'une information plus complète pour la prise de décision ;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir le mode d'estimation du coût des contrats de services professionnels pour des firmes de génie-conseil en appliquant les pourcentages de réduction suivants au barème de l'AFG, à savoir :

	Réduction de
honoraires pour la réfection de pavage	55%
honoraires pour construction d'infrastructures	15%
honoraires pour infrastructures sur rues (pavage, bordures, îlot)	10%
honoraires pour infrastructures hors rue ou sous rue	60%
honoraires pour laboratoires	45%

ATTENDU QU'il y aura lieu de refaire, annuellement, l'analyse des contrats octroyés au cours des deux (2) années précédentes afin de revoir, s'il y a lieu, les pourcentages de réduction applicables au barème de l'AFG ;

ATTENDU QUE le mode d'estimation du coût des contrats de services professionnels pour les mandats à des architectes et architectes paysagers fait aussi l'objet d'une évaluation et qu'une recommandation à cet effet, s'il y a lieu, devrait être soumise au cours de l'année 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, conseiller adjoint, administration et politiques gouvernementales, à la Direction générale, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise qu'à compter de maintenant, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2017, pour les prochains appels d'offres de services professionnels pour des mandats à des firmes d'ingénieurs-conseils, la ville de Terrebonne, utilise pour l'estimation du contrat les pourcentages de réductions suivants au barème de l'Association des firmes de génie-conseil (AFG) :

	Réduction de
honoraires pour la réfection de pavage	55%
honoraires pour construction d'infrastructures	15%
honoraires pour infrastructures sur rues (pavage, bordures, îlot)	10%
honoraires pour infrastructures hors rue ou sous rue	60%
honoraires pour laboratoires	45%

QUE pour les appels d'offres à réaliser en 2018 et les années suivantes, qu'une analyse soit réalisée annuellement sur les contrats octroyés au cours des deux (2) années précédentes afin de valider les pourcentages de réductions du barème de l'AFG, selon les regroupements de catégories de contrats pertinents.

QUE pour les appels d'offres de services professionnels en architecture et architecture de paysage (aménagement paysagers), une analyse soit effectuée par la Direction de l'entretien du territoire afin de valider s'il n'y a

pas un trop grand écart entre l'estimation selon les barèmes employés et le prix du plus bas soumissionnaire.

**CE-2017-585-DEC MANDAT / HONORAIRES PROFESSIONNELS
SUPPLÉMENTAIRES / LEMAY / QUARTIER GÉNÉRAL
DE LA POLICE / PÔLE DE LA CROISÉE (PHASE 1) /
ARRÊT TEMPORAIRE DES TRAVAUX**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif mandate la firme Dufresne, Hébert, Comeau avocats pour assister et conseiller la Ville de Terrebonne dans le cadre des demandes de la firme Lemay, architectes, pour des honoraires supplémentaires dans les projets du Quartier général de la police et du Pôle de la Croisée (phase 1).

**CE-2017-586-DEC RÉSILIATION DE SERVITUDE / RUE DES
BOULEAUX / LOTS 2 442 659 ET ALS / BOCKLER
INVESTMENT CORPORATION**

ATTENDU QUE Bockler Investment Corporation octroyait en faveur de la Ville de Terrebonne, le 10 septembre 1968, une servitude pour une conduite d'aqueduc aux termes d'un acte reçu devant Me Rosaire Chartrand et publié au Registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 346002;

ATTENDU QUE la servitude affecte plusieurs propriétés dans le secteur de la rue des Bouleaux à Terrebonne;

ATTENDU QUE des propriétaires ont demandé à la Ville de Terrebonne (Direction de l'entretien du territoire) de résilier ladite servitude;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire confirme la désaffectation de la conduite;

ATTENDU la demande de résiliation de servitude transmise à la Direction du greffe et affaires juridiques afin de donner suite à la demande des propriétaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise la résiliation des droits et obligations créés aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Rosaire Chartrand et publié au Registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 346002, laquelle affecte, entre autres, les lots 2 438 487, 2 438 438, 2 442 659, 2 442 660, 2 442 651, 2 442 650, 2 442 649, 2 442 621, 2 442 622 et 4 437 466 du cadastre du Québec.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour la préparation des documents requis et que les honoraires professionnels de Me Renaud soient assumés par la Ville de Terrebonne.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de résiliation de servitude ainsi que tout autre document y afférent.

**CE-2017-587-DEC MANDAT / PROCUREUR / REQUÊTE
INTRODUCTIVE D'INSTANCE AMENDÉE / YVON
LESIÈGE ET SYLVIE QUENNEVILLE / TERRAIN
SITUÉ ZONE À RISQUE DE MOUVEMENT / 3466,
PLACE D'AVIGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance amendée concernant une propriété située au 3466, place d'Avignon ayant été construite en partie dans une zone à risque de mouvement;

ATTENDU QUE la requête est intentée par les propriétaires, Yvon Lesiège et Sylvie Quenneville c. Normand Fournier, a.g., Richard Imbleau, Yves Sansoucy, notaire, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des Notaires du Québec et la Ville de Terrebonne et que le montant des dommages demandés s'élève à plus de 80 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour répondre au nom de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Deveau Avocats afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne dans le dossier Yvon Lesiège et Sylvie Quenneville c. Normand Fournier, a.g., Richard Imbleau, Yves Sansoucy, notaire, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des Notaires du Québec et la Ville de Terrebonne (500-22-238016-177).

**CE-2017-588-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 759 043,26\$ préparée le 12 mai 2017 ;
- la liste de comptes à payer du fonds d'administration (Visa - avril) au montant de 176,69\$ préparée le 11 mai 2017.

**CE-2017-589-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 440 693,83\$ préparée le 11 mai 2017.

**CE-2017-590-DEC NOMINATION / CHEF DE SERVICE / SOUTIEN À
LA VIE ASSOCIATIVE / DIRECTION DU LOISIR ET
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, soutien à la vie associative, à la Direction du loisir et vie communautaire suite à la nomination de M. Jean-François Lévesque à titre d'adjoint au directeur ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Mélanie Drapeau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Mélanie Drapeau à titre de chef de service, soutien à la vie associative, à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 21 mai 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Drapeau soit fixé à l'échelon 7 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2017-591-DEC EMBAUCHE / COORDONNATEUR / MÉDIAS
SOCIAUX ET RELATIONS DE PRESSE /
DIRECTION DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnateur, médias sociaux et relations de presse, à la Direction des communications suite à la démission de M. Michael Lartigau ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Sébastien Marcil ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, de nommer M. Sébastien Marcil à titre de coordonnateur, médias sociaux et relations de presse, à la Direction des communications, à compter du 5 juin 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Marcil soit fixé à l'échelon 4 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2017-592-DEC ÉVALUATION / CLASSIFICATION DE FONCTIONS-
CADRES / DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION**

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions-cadres a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande pour ces postes le classement suivant, à savoir :

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Titre	Classe
Responsable services clients	3
Chef de projets (<i>mandat temporaire</i>)	4

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations des fonctions ci-dessus énumérées.

**CE-2017-593-REC MODIFICATION / TEXTE DU RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES
POMPIERS / ENTENTE CONCLUE EN VERTU DE
LA LOI 15**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 302-06-2016, adoptée le 27 juin 2016, autorisant le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente 2016-04 intervenue avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant la modification du « Régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne » et en conformité de la Loi 15 (favorisant la santé financière et la

pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal);

ATTENDU QUE le comité de retraite dudit régime a mandaté l'actuaire du régime (AON) de procéder à l'élaboration d'un texte modifié du régime tenant compte de l'entente intervenue et des modifications légales et réglementaires apportées depuis la date de signature de l'entente;

ATTENDU QUE le projet de modification du texte a été soumis aux actuaires, au Syndicat et à la Ville pour fins de validation et les parties se sont mis d'accord sur le texte portant la date du 2 mai 2017 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE le régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne fait partie intégrante de la convention collective;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil d'adopter le texte modifié et révisé le 2 mai 2017, respectant ainsi nos obligations légales et réglementaires.

**CE-2017-594-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Elisa Rietzschel au poste de préposée aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 21 mai 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2017-595-DEC AUTORISATION / PAIEMENT / FACTURES /
HONORAIRES PROFESSIONNELS**

ATTENDU les obligations légales reliées à la mise en application de la loi 15 (loi favorisant la sécurité financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal);

ATTENDU QU'il est essentiel de s'adjoindre à cet effet les services d'une firme d'actuaires avec une expertise pointue en la matière;

ATTENDU QU'il est difficile de prévoir au fur et à mesure de l'évolution des différents dossiers les services qui sont requis compte tenu des décisions de recours légaux utilisés par les parties (cadres, cols bleus, cols blancs, policiers) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le paiement d'honoraires à la firme Mercer pour les services rendus au cours du mois de mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif autorise le paiement des factures numéros 75627051, 75627052 et 75627058 présentées par la firme Mercer pour les services professionnels rendus au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2017, et ce, pour un montant total de 72 400\$ (taxes en sus). L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon la *Loi sur les cités et villes*, le tout suivant la vérification juridique datée du 17 mai 2017. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0173 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-596-REC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE
D'INTERVENTION DE TYPE AUTOPOMPE
INCLUANT LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un véhicule d'intervention de type autopompe incluant les équipements et accessoires pour la Direction de l'incendie (SA17-10008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 février 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 mars 2017 à 11 h 24, à savoir :

L'Arsenal / Thibault & Associés	824 823,64\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Techno-Feu inc.	828 542,82\$ t.t.c

ATTENDU QUE la soumission de la société L'Arsenal / Thibault & Associés s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 mai 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 784 600\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 15 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **L'ARSENAL / THIBAUT ET ASSOCIÉS**, datée du 17 mars 2017, pour l'achat d'un véhicule d'intervention de type autopompe incluant les équipements et accessoires pour la Direction de l'incendie, le tout pour un montant de 717 393,90\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 690.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 690 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**CE-2017-597-DEC NOMINATION / LIEUTENANT À TEMPS COMPLET
/ DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU la nomination de M. Alexandre Roussel au poste de chef aux opérations à la Direction de l'incendie le 16 octobre 2016 ;

ATTENDU l'ouverture du concours INC 2017-06 pour pourvoir le poste de lieutenant à temps complet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer M. Patrick Beauchamp au poste de lieutenant à temps complet à la Direction de l'incendie, à compter du 22 mai 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101.

**CE-2017-598-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉFECTION DU BÉTON DE LA CHAMBRE DE
PRÉTRAITEMENT DES ÉTANGS DE LA PINIÈRE**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative numéro 34 visant l'installation d'une conduite de contournement et la réfection du béton de la chambre de prétraitement des étangs de Terrebonne;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 181-05-2017, adoptée le 9 mai 2017, donnant avis de motion pour l'adoption du règlement #686;

ATTENDU l'inspection du béton de la chambre de prétraitement réalisé par la firme DPHV le 28 mars 2017;

ATTENDU le rapport déposé par la firme DPHV à la suite de l'inspection de la chambre de prétraitement indiquant que la réfection des murs de béton devra être réalisée au plus tard d'ici 6 à 9 mois;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« la réfection du béton de la chambre de prétraitement des étangs de la Pinière »**.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 686 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2017-599-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
INSTALLATION D'UNE CONDUITE DE
CONTOURNEMENT DES EAUX AUX ÉTANGS DE
LA PINIÈRE**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative numéro 34 visant l'installation d'une conduite de contournement et la réfection du béton de la chambre de prétraitement des étangs de Terrebonne;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 181-05-2017, adoptée le 9 mai 2017, donnant avis de motion pour l'adoption du règlement #686;

ATTENDU QUE l'installation de cette conduite de contournement est nécessaire à la réalisation de la réfection de la chambre de prétraitement, car elle permettra l'accès sécuritaire au travailleur en espace clos tout en évitant d'évacuer les eaux usées dans l'environnement pour la durée des travaux;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande de privilégier des méthodes de travail qui offrent la possibilité d'éviter les déversements d'eaux non traitées ou partiellement traitées dans l'environnement;

ATTENDU QUE la durée estimée des travaux de réfection, incluant le temps de séchage de la chambre de béton, est de 30 jours et que l'installation de la

conduite de contournement permettra de réduire le temps de débordement en raison des travaux à moins de huit (8) heures;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'installation d'une conduite de contournements des eaux aux étangs de la Pinière*** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 686 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2017-600-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire suite à la réception et l'encaissement d'un chèque émis par la compagnie d'assurances relativement à un dommage causé à un des véhicules de la Ville, et ce, selon l'article 2.3 du règlement numéro 195 (no 350 de la police) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 4 019\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-10-006 (divers autres) au poste budgétaire numéro 1-02-217-00-649 (matériel véhicules), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0165 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2017-601-DEC SOUMISSION / CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE, DES USÉES ET DES BOUES PROVENANT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 avril 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 mai 2017 à 11 h 06, à savoir :

H ₂ Lab inc. (Laboratoire Bio-Services)	53 090,86\$ t.t.c.
AGAT laboratoires ltée	58 106,07\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Maxxam analytics international corporation	60 660,81\$ t.t.c.
Groupe Environex inc.	62 325,65\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société H₂Lab inc. (Laboratoire Bio-Services) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 mai 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **H₂LAB INC. (LABORATOIRE BIO-SERVICES)**, datée du 28 avril 2017, pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 12 juin 2017, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 46 176\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0166 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-602-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DES PATINOIRES
EXTÉRIEURES / SECTEUR 3**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des patinoires extérieures, secteur 3, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9031) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 avril 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 mai 2017 à 11 h 04, à savoir :

9066-3006 Québec inc. (Les Entreprises CD)	72 583,95\$ <i>corrigé</i>
9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac inc.)	109 466,26\$

ATTENDU QUE la soumission de la société 9066-3006 Québec inc. (Les Entreprises CD) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 mai 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 15 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **9066-3006 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES CD)**, datée du 1^{er} mai 2017, pour l'entretien des patinoires extérieures, secteur 3, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 17 mai 2017, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 63 130,20\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0170 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-603-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / REMPLACEMENT D'UN TRONÇON
DE CONDUITE PLUVIALE / RUE VILLENEUVE,
INTERSECTION RUE ÉMILE-ROY**

ATTENDU les réparations récentes sur le tronçon de conduite pluviale situé sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Émile-Roy ;

ATTENDU l'affaissement apparu le 16 mai 2017 sur le même tronçon ;

ATTENDU l'état de cette conduite suite à ce nouvel affaissement ;

ATTENDU QU'il est requis de remplacer rapidement ce tronçon de conduite pluviale sans attendre les travaux de plus grande envergure pour remplacer l'ensemble de cette conduite ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « **le remplacement d'un tronçon de conduite pluviale situé sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Émile-Roy** ».

**CE-2017-604-DEC ENTRAVE TEMPORAIRE / PISTE CYCLABLE
TRANSTERREBONNE / CONSTRUCTION D'UN
PONT / AVENUE URBANOVA / AMÉNAGEMENT
DE TRAVERSES DE COURS D'EAU
PERMANENTES, DE CHAUSSÉE ET DE
DRAINAGE, D'ÉCLAIRAGE, DE MAINTIEN DE LA
CIRCULATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 335-07-2016, adoptée le 11 juillet 2016, acceptant la soumission de la société Coffrage Alliance Itée pour les travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, l'aménagement de traverses de cours d'eau permanentes, de chaussée et de drainage, d'éclairage, de maintien de la circulation et d'aménagement paysager pour un montant 4 981 339,95 \$ (t.t.c.) (SA16-3013) ;

ATTENDU QUE les travaux d'installation de la structure métallique sont prévus du 17 au 24 mai 2017, que le coffrage de la plate-forme de travail est prévu du 25 au 29 mai 2017, que l'installation des longerons et du garde-corps architectural au-dessus de la piste cyclable est prévue du 30 mai au 5 juin 2017;

ATTENDU QUE les travaux de décoffrage du tablier sont prévus plus tard dans le mois de juin 2017 (les dates restent à déterminer);

ATTENDU QUE ces travaux ne peuvent être réalisés tout en laissant la piste cyclable de la TransTerrebonne ouverte, et ce, pour une raison de sécurité des usagers en vélo et des piétons;

ATTENDU QUE la fermeture sera nécessaire pendant les jours ouvrables, il a été demandé à l'entrepreneur d'installer la signalisation adéquate, tel que présenté au plan annexé, afin de sécuriser les usagers en utilisant un chemin de détour via l'avenue Urbanova, le boulevard Carmel et la rue George-VI du lundi au vendredi et de redonner accès à la TransTerrebonne les jours de fin de semaine;

ATTENDU QUE des panneaux d'information seront installés pour aviser les usagers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise le chemin de détour et la fermeture de la TransTerrebonne pour la portion entre la rue George-VI et l'avenue Urbanova entre le 17 mai et le 5 juin 2017 les jours de semaine et 2 à 3 jours supplémentaires en juin selon l'avancement des travaux.

**CE-2017-605-DEC TOURNAGE / SÉRIE « CONSTANCE » / SOVITEL
INC. / RUES PARADIS ET LAGACÉ / 24 AU 27 MAI
2017**

ATTENDU la demande de tournage pour la série « Constance » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc.-Constance, au 3910, rue Paradis les 24, 25 et 26 mai 2017, entre 7h30 et approximativement 19h et au 4260, rue Lagacé, le 27 mai 2017, entre 10h et

approximativement 23h30 (l'installation des roulottes de production aura lieu le 23 mai vers 19h);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage pour la série « Constance » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc.- Constance, au 3910, rue Paradis les 24, 25 et 26 mai 2017, entre 7h30 et approximativement 19h et au 4260, rue Lagacé le 27 mai 2017, entre 10h et approximativement 23h30 (l'installation des roulottes de production aura lieu le 23 mai vers 19h), et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisée la fermeture par intermittence aux deux (2) minutes les 24, 25 et 26 mai 2017, entre 7h30 et approximativement 19h, et le 27 mai, entre 11h et approximativement 23h30 (selon les besoins du tournage) des rues Paradis, Lagacé et des Copains.

Que des frais de 350\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

CE-2017-606-DEC SOUMISSION / SERVICES DE PATROUILLEURS DANS LES PARCS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services de patrouilleurs dans les parcs (SA17-6015) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 mars 2017 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 avril 2017 à 11 h 03, à savoir :

Haute Sécurité Investigation inc.	59 327,10\$ t.t.c.
Intro sécurité inc.	64 156,05\$ t.t.c.
VCS Consultants	66 556,72\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Haute Sécurité Investigation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 mai 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **HAUTE SÉCURITÉ INVESTIGATION INC.**, datée du 10 avril 2017, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, et ce, pour un contrat débutant le 17 mai 2017 jusqu'au 16 octobre 2017, le tout pour un montant de 51 600\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0163 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-607-DEC MERCREDIS DE TERREBONNE 2017 / GROUPE
PLEIN AIR TERREBONNE**

ATTENDU QUE le Groupe Plein Air Terrebonne sera l'hôte, comme par les années passées, des **mercredis de Terrebonne**, une compétition de vélo de montagne comprenant onze (11) étapes pour les adaptés de tous âges (5 ans et plus) et de tous les calibres, qui auront lieu de 17h à 22h du 7 juin au 9 août (10 août en cas d'annulation du 9 août);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Groupe Plein Air Terrebonne à tenir les **mercredis de Terrebonne** du 7 juin au 9 août (10 août en cas d'annulation du 9 août) de 17h à 22 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique et animation familiale

La transmission de musique, par appareil sonore ou autre, est autorisée pour la tenue de ces activités.

2) Affichage

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin des activités.

3) Fermeture partielle de la TransTerrebonne

La fermeture partielle de la TransTerrebonne est autorisée pour la durée des activités entre les locaux du GPAT et le boulevard des Seigneurs.

**CE-2017-608-DEC ACTIVITÉS SPÉCIALES / PARCS / SAISON
ESTIVALE 2017**

ATTENDU QUE les activités mentionnées ci-dessous se dérouleront dans les différents parcs de la Ville au cours de la saison estivale, à savoir :

Parcs André-Guérard, Angora, Arc-en-Ciel, du Boisé, Corbeil, des Vignobles, Dumais, Louis-Laberge, Philippe-Villeneuve, Pierre-Laporte, de la Pommeraie, Vaillant, de Valençay, Trudel :

- tournoi national de soccer organisé par le Club de soccer Terrebonne les 18, 19 et 20 août 2017 ;

Parc André-Guérard

- tournoi de soccer organisé par l'Association de soccer Bois-des-Filion les 19 et 20 août 2017 ;

Parcs Angora, Arc-en-Ciel

- tournoi de soccer adulte organisé par l'Association régionale de soccer Lanaudière les 14, 15 et 16 juillet 2017 ;

Parcs du Boisé, des Coccinelles, Philippe-Villeneuve et Trudel

- tournoi provincial de soccer organisé par le Club de soccer La Plaine les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2017 ;

Parc Charles-Bruneau :

- finale de balle molle organisée par la ligue Old Timers le 9 septembre 2017 (en cas de pluie remis au 10 septembre 2017) ;
- finale de balle molle organisée par la ligue de balle molle Lachenaie le 26 août 2017 (en cas de pluie remis au 27 août 2017) ;

Parc Corbeil :

- tournois de pétanque organisés par la ligue Les Magiciens de la pétanque les 2, 6 et 30 juin, 14 et 22 juillet, 11 et 25 août et le 8 septembre 2017 ;
- joutes de soccer de l'équipe FC Lanaudière le 26 juin 2017 ;

Parc Étincelle :

- tournoi de balle molle organisé par la ligue de balle molle Amical 4/40 le 19 août 2017 (en cas de pluie remis au 26 août 2017) ;
- finale de balle molle organisée par La Ligue de balle molle Des Moulins le 9 septembre 2017 (en cas de pluie remis le 16 septembre 2017) ;

Parc Île-des-Lys :

- finales de hockey balle organisées par l'Association de hockey Balle Junior du Québec du 3 au 6 juillet 2017 ;

Parc Vaillant :

- activités de fin de saison (joute de balle molle et épluchette) organisées par la Ligue de balle molle homme La Seigneurie de Terrebonne le 25 août 2017 (en cas de pluie remis le 1^{er} septembre 2017) ;
- finale de balle molle organisée par la Ligue de balle molle au Féminin le 10 septembre 2017 (en cas de pluie remis le 11 septembre 2017) ;

Parc Philippe-Villeneuve

- défi triple jeu organisé par l'Association du baseball mineur de La Plaine le 3 juin 2017 (en cas de pluie remis le 4 juin 2017) ;
- tournoi Atome organisé par l'Association du baseball mineur de La Plaine les 16, 17 et 18 juin 2017 ;
- jeux techniques organisés par le Club de soccer La Plaine le 12 août 2017 (en cas de pluie remis le 13 août 2017) ;
- Festival de fermeture organisé par le Club de soccer La Plaine le 26 août 2017 (en cas de pluie remis le 27 août 2017) ;

Pavillon Napoléon-Gauthier :

- Épluchette organisée par la Ligue de pétanque Les Copains de La Plaine le 19 août 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue d'activités spéciales aux dates et endroits ci-dessus mentionnés entre 7h et 23h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue des activités.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activités identifiés ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin des activités.

4) Boissons alcoolisées et produits comestibles

La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles est autorisé exclusivement par les comités organisateurs, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants des comités organisateurs sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées ou de produits comestibles dans les parcs ; toute autre personne ne peut pénétrer dans les parcs avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, les comités organisateurs devront se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, les responsables ou leurs représentants devront remettre à la Direction du loisir et vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-609-DEC UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / ÉCOLE
BERNARD-CORBIN / 19 MAI 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école Bernard-Corbin pour la tenue d'une course de couleurs le vendredi 19 mai prochain de 13h15 à 15h15 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école Bernard-Corbin à tenir une course de couleurs le vendredi 19 mai prochain de 13h15 à 15h15.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

**CE-2017-610-DEC UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / ÉCOLE
SAINT-LOUIS / 24 MAI 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école Saint-Louis pour la tenue d'une marche dans le cadre d'un rassemblement sportif familial qui se déroulera dans les rues Saint-Louis, Ouimet, Saint-Sacrement et le boulevard des Braves le 24 mai prochain de 13h15 à 15h25 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école Saint-Louis à tenir une marche le 24 mai prochain de 13h15 à 15h25 dans les rues Saint-Louis, Ouimet, Saint-Sacrement et le boulevard des Braves.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

CE-2017-611-DEC CAMP / CORPS DE CADETS 2729 TERREBONNE / GPAT / 2 AU 4 JUIN 2017

ATTENDU QUE le Groupe plein air Terrebonne (GPAT) accueillera du 2 au 4 juin 2017 le Corps de Cadets 2729 de Terrebonne à son site du Parc de la Rivière ;

ATTENDU QUE le groupe s'installera à compter du vendredi 2 juin à compter de 18h et le démontage est prévu le dimanche 4 juin à 17h ;

ATTENDU QUE le GPAT fournira un employé pour assurer la sécurité des lieux ainsi que pour l'accès aux toilettes et à l'eau potable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue du camp du Corps de cadets 2729 de Terrebonne au parc de la Rivière du 2 au 4 juin 2017, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Accès au site

Le GPAT est autorisé à accueillir l'activité sur le site du Parc de la rivière selon les paramètres décrits précédemment.

2) Feux

Il est autorisé de faire un petit feu pour la cuisson des repas sur une surface sécuritaire désignée à cette fin.

Que les Directions de la police et de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2017-612-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT ET INSTALLATION D'UN QUAI / PARC ARISTIDE-LAURIER

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a mandaté la firme EXP pour la confection des plans et devis et la surveillance dans le cadre de l'achat et l'installation d'un quai au parc Aristide-Laurier (règlement 652)

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'un quai au parc Aristide-Laurier ;

ATTENDU l'octroi d'une subvention de 50 333\$ de la Communauté métropolitaine de Montréal et de 50 333\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat et l'installation d'un quai au parc Aristide-Laurier*** » (référence : règlement 652).

CE-2017-613-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h45.

Président

Secrétaire